



## COMMMUNIQUE DE L'INTERSYNDICALE DE LA DRAC PACA

Vaut-il mieux être une « ruche inféconde, bavarde et dogmatique et sans idées » ou « Bambi chez les crocodiles » \* ?

Les représentants du personnel de la DRAC Paca réunis ce Jeudi 30 juin 2011 apportent le soutien de leur DRAC au mouvement initié par la Drac Auvergne et rejoint à ce jour par 7 autres DRAC.

Ici, comme ailleurs, la RGPP a entraîné son lot de désorganisation, de difficultés, de perte de sens de nos missions, de nos métiers et de notre engagement pour le Service public.

Notre expérience quotidienne nous montre que faire plus avec moins relève purement et simplement de l'escroquerie, à la fois pour les personnels et pour les usagers :

- délais de paiement inacceptables imposés par CHORUS
- -baisse des effectifs sans discernement et sans tenir compte des missions
- -mutualisation de certaines fonctions et de moyens sans concertation ni réflexion, sans logique autre que comptable
- -projet de service sans consistance, non abouti et sans application

Tout cela entraîne une inégalité dans la répartition des charges de travail, une gestion des ressources humaines qui s'apparente à du rafistolage et, en bout de course, tensions, démotivation, souffrance et stress au travail.

A l'heure ou le ministre s'épanche dans les médias avec un mépris affiché pour son personnel, lorsqu'il n'y a plus d'orientations autre que des dogmes comptables, lorsque l'on cherche un « pilote dans l'avion », lorsque le traitement des urgences devient la norme quotidienne, à défaut de planification, d'anticipation et de communication, comment peut-on encore réellement parler de Service public de la Culture ?

Les personnels de la DRAC Paca se réuniront en Assemblée Générale le mercredi 6 juillet 2011

L'intersyndicale appelle d'ores et déjà à un mouvement d'ampleur à la rentrée, aux côtés des autres DRAC.

<sup>\*</sup> cf La chute de la maison Mitterrand, Le Nouvel Observateur du 23 juin 2011







Poitiers, le 30 juin 2011

Monsieur le Président,

L'ordre du jour de ce CHS n'a qu'un point pour avis sur le projet de déménagement du STAP 17. Les organisations syndicales se sont concertées et à l'appui de la position des personnels du STAP 17 (voir signatures ci-jointes), elles ont décidé de refuser de siéger à ce CHS. Notre refus de participer à cette mascarade est motivé par les raisons suivantes :

- 1 Vous évoquez le terme de projet. C'est proprement scandaleux de vous entendre encore parler, en juin 2011, de projet, alors que nous sommes face à une décision déjà prise depuis longtemps. Pour mémoire, le 6 décembre 2010, le chef du STAP 17, informait le personnel de la décision définitive d'implanter le STAP 17 dans les locaux du bastion. L'emprise elle-même du STAP 17 dans le bastion, est restée inchangée depuis le 18 Janvier 2011. C'est se moquer des personnels, des organisations syndicales et du dialogue social.
- 2 Les organisations syndicales ont réclamé lors de CHS et de CTP des documents, comme par exemple le SPSI pour l'ensemble des administrations à l'échelon du Poitou-Charentes. Elles ont aussi réclamé des CTP et CHS commun à l'échelon régional et départemental afin d'être en mesure de construire ses choix d'un point de vue territorial et pour l'ensemble des services de la culture. Aujourd'hui aucune de ces réclamations n'est honorée.
- 3 Ce point, tel que proposé dans votre ordre du jour, montre à quel point vous ne savez plus où vous en êtes. Lors du CTP du 13 décembre 2010, alors que tout le monde savait, depuis le 6 décembre 2010 que le STAP 17 devait regagner le Bastion, les organisations syndicales ont demandé que soit mise au vote la question du déménagement du STAP 17. Deux raisons motivaient cette demande :
  - l'inquiétude sur la surface décidée, jugée trop petite quant à la réalité du STAP 17
  - l'obligation pour le CTP d'examiner cette question au regard de ces attributions notamment sur les questions des conditions d'aménagement et de travail.

A cette demande, il a été répondu :

"L'administration refuse que la question des déménagements soit mise au vote" (voir PV du 17 décembre 2010) au prétexte que ce sujet ne relève pas de la compétence du CTP...

Voilà qu'aujourd'hui, il faudrait que les organisations syndicales votent sur un point sur lequel, précédemment, vous avez refusé qu'elles votent. C'est à ni rien comprendre et cela révèle clairement votre vision du dialogue social et des instances paritaires.

4 - Sur le fond, la réflexion que vous portez sur ce dossier est plus que dangereuse. Vous n'avez qu'une seule motivation : gagner sur les coûts de fonctionnement, notamment ceux du loyer budgétaire.

Dès le départ, le travail, ses conditions de réalisation, les agents, ont été, et continuent, d'être les grands absents de ce sujet (les plans fournis le montre).

De notre point de vue et depuis le début, nous réaffirmons d'une part que c'est le travail qui doit s'adapter aux hommes et non l'inverse et d'autre part que c'est le travail, son organisation, son fonctionnement et ses agents... qui déterminent un espace de travail et non l'inverse.

C'est précisément ces deux aspects qui sont remis en cause dans les décisions que vous avez prises.

Ce déménagement va obliger les agents à s'adapter au travail parce que les espaces vont venir contraindre le travail et de ce fait impacter dangereusement la santé physique et morale des agents puis remettre en cause la notion d'amélioration des conditions de travail, qui faut-il le rappeler fait l'objet d'un accord signé par l'ensemble des fonctions publiques et des organisations syndicales.

Ainsi, votre décision rend impossible l'accomplissement du rôle et des missions du CHS qui consistent à contribuer à la protection de la santé physique et morale et à la sécurité des agents dans leur travail. En l'état pour que nous puissions prendre toute la mesure des enjeux et des conséquences de cette décision nous exigeons l'intervention d'un ergonome pour une analyse précise et fine des situations de travail existantes. Celle-ci devant permettre l'anticipation des situations de travail futures au Bastion. L'espace se construit. Le concevoir à un instant T sans aucune analyse, empêchant toute anticipation de son évolution, conduit à des situations de plus en plus contraignantes pour le développement de l'activité et de l'homme au travail.

5 - Enfin, que savons nous réellement aujourd'hui des économies d'une telle décision ? Absolument rien. Aucune donnée précise nous est fournie sur le montant de l'économie, sur le montant du futur loyer budgétaire, sur celui du déménagement, sur celui des travaux, sur la pérennité de cette implantation pour les agents.

Nous savons qu'une seule chose : c'est que votre point de vue, en refusant de le mettre en lien avec celui du travail, vous a déjà fait perdre beaucoup d'argent et qu'il continuera d'en coûter.

A l'occasion de ce CHS les organisations syndicales signifient à l'ensemble des membres du CHS, le désaccord des agents sur les méthodes et le niveau de réflexion sur ce dossier mais expriment tout aussi fortement leur mobilisation pour s'opposer à un déménagement dans ces conditions et au jeu de dupe qui se joue dans nos instances. Les organisations syndicales soutiendront jusqu'au bout les agents dans leur démarche.

Pour que les organisations syndicales puissent se positionner sur le sujet,

nous vous demandons de nous fournir dans les plus brefs délais :

- le SPSI ainsi que les évolutions des effectifs couvrant l'ensemble des administrations sur le Poitou-Charentes
- la constitution de CTP et CHS communs avec les autres administrations concernées,
- un bilan comptable (ou plan d'amortissement) précis et prévisionnel des coûts directs et indirects liés aux déménagements de l'ensemble des STAP,
- les garanties de la pérennité du STAP 17 et de ses agents dans les locaux du Bastion,
- une intervention ergonomique sur l'analyse des situations de travail actuelles et futures afin de travailler à la prévention des risques professionnels,
- le respect du temps de la réflexion, du dialogue social, des instances paritaires et des agents.

Les organisations syndicales de la DRAC-STAP Poitou-Charentes CGT Culture - Emmanuelle PARENT ( CGT Culture - Brigitle Mouraine CFDT  Sean Prum Cocrion.  SUD Marchine 8. Moreour TUC  SUD Chronic Redien (a	PARMIM
Les agents du STAP 17	
House Cloude GRASSIES PNTA lel	
Rémy Chao Tsc 150	
Staphone GARDRE ISCP	MI
Suzil CHAMPIGNE SA Stud	
Rozenn PETOT ADSD)	
noutrie PARTHENLY AAP	
Serge Brow TSC.	
Christine REDIEN-LAIRE Rahine S. Morrage	SUI)
Martine S. Moreau	30.0
	SUD